

**Arrêté n°260029**

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 05/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que 9 nominations sont possibles dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de la promotion interne, en prenant en compte 8% de l'effectif du cadre d'emplois des attachés territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion au 31/12/2025,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : En application du 2° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Mme CHABOD Nathalie  
Mme DALLOZ Sabrina  
Mme LAMY Aurélie  
Mme MARTINEZ Nadine  
M. MASSACRIER Olivier  
Mme MOUROT Magali  
Mme PIERRAT Sabine  
Mme PETITJEAN Christelle  
Mme VECLAIN Valérie**

**Cette liste prend effet au 01/03/2026.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Publié sur le site internet du centre de gestion.

- ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à MONTBELIARD, le 12/02/2026

Le Président

Christian HIRSCH

